

## LES SPÉCIFICITÉS DU FRANÇAIS EN TUNISIE : EMPRUNTS AUTOCHTONES, « GÉOSYNONYMES » ET « MOTS CONSTRUITS »

Salah Mejri

Université Paris 13

Laboratoire LDI (CNRS-UMR 7187)

Après avoir rappelé quelques éléments du débat autour du statut du français en Tunisie et souligné quelques spécificités de cette variante, nous nous arrêterons sur trois caractéristiques lexicales : les emprunts autochtones, les « géosynonymes » et les « mots construits ».

### 1. Le français en / de Tunisie ?

Derrière cette interrogation se profilent deux faits : la complexité de la réalité linguistique et la ou les représentation(s) courante(s) que les uns et les autres en ont, que ces représentations correspondent à la réalité ou non. La complexité de la réalité linguistique se traduit entre autres par le caractère controversé du français en Tunisie : il s'agit d'une langue qui fait l'objet d'une remise en question continue et d'une appropriation de fait par certaines élites. C'est également une langue valorisée socialement par les couches aisées de la population. Le caractère controversé du français s'inscrit en réalité dans des clivages religieux, idéologiques et sociétaux. La position que les uns et les autres ont vis-à-vis du français est négative selon qu'ils sont plus ou moins traditionalistes, conservateurs ou issus de couches sociales peu aisées. Le sentiment sur lequel reposent les positions affichées est souvent en contradiction avec les pratiques linguistiques et sociétales : on peut être contre le français, tout en veillant à bien le maîtriser et à le pratiquer régulièrement, comme on peut le défendre, tout en ayant une maîtrise limitée. Ces représentations et pratiques font le plus souvent l'objet d'un mouvement d'instabilité qui fait qu'il est vraiment difficile d'établir des correspondances très nettes entre les pratiques linguistiques courantes et les positions idéologiques ou politiques.

C'est pourquoi nous pensons qu'il serait plus objectif de parler du français *en* Tunisie non du français *de* Tunisie. L'avantage d'une telle approche est d'avoir une position descriptive qui évacue les partis-pris idéologiques et qui valorise des paramètres de nature géographique, historique, économique, ethnique et religieuse. La Tunisie est un pays qui fait partie à la fois du Maghreb, du monde arabe et de la Méditerranée. Cette triple appartenance géographique souligne la proximité entre la Tunisie et tous les pays qui se placent dans une continuité spatiale favorisant les contacts et les échanges. C'est dans le cadre de cette proximité que s'inscrivent les liens historiques entre la France et la Tunisie, notamment la période du protectorat (1881-1956) et les échanges économiques privilégiés avec la France et le monde francophone. La Tunisie est également un pays arabe qui conserve un substrat berbère et une petite communauté judéo-arabe. La religion de l'écrasante majorité des Tunisiens est l'islam.

La situation culturelle repose sur ces données culturelles, historiques et socio-économiques. Elle reflète également le croisement des différents facteurs qui participent à la configuration de l'identité tunisienne. C'est pourquoi elle se distingue par un plurilinguisme de fait, doublé d'une diglossie arabe ; le tout coexiste sur la base d'une concurrence réelle entre les langues pratiquées et une complémentarité de fait assurant à chaque langue des fonctionnalités spécifiques (cf. les travaux de l'Atlas Linguistique de Tunisie).

L'évolution de la politique linguistique de ces vingt-cinq dernières années a été marquée particulièrement par une liberté linguistique effective qui se caractérise par les faits suivants :

- une montée du dialectal effective, de plus en plus visible, à travers les médias, les discours officiels<sup>1</sup>, dans l'enseignement<sup>2</sup> et surtout dans la publicité ; ce constat se vérifie à l'oral et même à l'écrit<sup>3</sup> ;
- un léger recul du français au profit de l'anglais principalement, et d'autres langues comme l'espagnol, l'italien, le russe, le chinois, etc. Cela se vérifie particulièrement au niveau de l'enseignement de ces langues, de leur présence dans les activités rattachées au tourisme et de leur présence dans les médias.

Malgré tous les problèmes rattachés à la représentation du français et à son statut, le français assure une fonction identitaire certaine. Les controverses et les remises en question traduisent beaucoup plus les relations passionnelles qu'entretiennent les Tunisiens avec cette langue qu'ils maîtrisent si bien et qu'ils suspectent en même temps parce qu'elle est marquée par tout ce que l'histoire nous enseigne sur la colonisation, ses méfaits et toutes les traces négatives qu'elle laisse dans la mémoire collective de la communauté.<sup>4</sup>

## 2. De certaines spécificités du français en Tunisie

Plusieurs travaux ont été menés sur les particularités du français tel qu'il est pratiqué en Tunisie. La perspective de ces travaux est de nature contrastive. On a

<sup>1</sup> Il est à noter que pendant les derniers événements en Tunisie, Ben Ali, avant sa chute, s'est trouvé acculé à prononcer son dernier discours en dialectal, lui qui a toujours lu ses discours, discours rédigés par des lettrés, pour la plupart des universitaires maniant un arabe littéral châtié. Avec l'avènement des gouvernements provisoires d'après la chute de l'ancien régime, c'est le dialectal qui a repris le dessus dans le discours officiel, renouant avec la tradition de Bourguiba qui a toujours privilégié le dialectal dans ses discours.

<sup>2</sup> L'enseignement est officiellement en arabe littéral ou en français (selon le niveau et les matières enseignées), mais la pratique des enseignants se fait avec un mélange linguistique du français et de l'arabe littéral construit sur un fonds dialectal.

<sup>3</sup> Fait très rare, la publication d'ouvrages en dialectal tunisien n'est plus actuellement considérée comme une hérésie. Il s'agit le plus souvent de poésie orale, de textes de théâtre, de contes ou même de traductions (cf. par exemple la traduction en Tunisie du *Petit Prince* d'A. de Saint-Exupéry par H. Balegh). L'écrit est par ailleurs de plus en plus présent dans les affiches publicitaires, notamment sur les panneaux et sur Internet. À ce propos, l'équipe de l'Atlas Linguistique de Tunisie travaille actuellement sur les problèmes orthographiques du tunisien.

<sup>4</sup> Qu'on se rappelle la publicité internationale que les Tunisiens ont fait au français lors des événements de janvier 2011 en affichant le fameux « Dégage ! » adressé à Ben Ali et qui a été repris par d'autres mouvements de contestation dans des pays non francophones comme l'Égypte.

souvent cherché à voir dans ces spécificités la marque de la coexistence de plusieurs systèmes linguistiques dans le même espace culturel. On peut les classer selon qu'elles relèvent de la phonologie, de la syntaxe ou du lexique. Nous en mentionnons rapidement quelques-unes qui sont de nature phonologique et syntaxique avant de nous attarder sur le lexique.

### 2.1. Spécificités phonologiques et syntaxiques

Nous retenons trois faits : le roulement du R, la subordination et l'emploi des modes.

Au niveau phonologique, plusieurs particularités peuvent être retenues : les faits mélodiques, la distribution accentuelle, la syllabation, etc. Le fait qui semble le plus saillant, au moins pour la génération des hommes de 50 ans, c'est le roulement du R. Même si les jeunes prononcent actuellement le R conformément à la norme hexagonale, et ce aussi bien chez les femmes que chez les hommes, on note une présence encore persistante du R roulé chez les plus âgés, notamment les hommes. Il semble que cette caractéristique phonétique trouve son origine dans la prononciation de certains colons qui se sont installés dans les différentes régions de Tunisie. De par leur origine géographique, ils ne grasseyaient pas le R. Il faut également ajouter le roulement du R chez l'importante communauté européenne d'origine italienne et maltaise.<sup>5</sup> S'ajoute à cette explication une autre de nature sociolinguistique. Les générations d'après l'indépendance ont connu une opposition tranchée entre le R roulé et le R grasseyé. La première prononciation était réservée aux hommes et la seconde aux femmes. L'emploi marqué de ces prononciations est en voie d'extinction : les jeunes ont une prononciation indifférenciée du R, celle du R grasseyé.

Sur le plan syntaxique, deux faits attirent l'attention : la subordination et l'emploi du subjonctif. Sans nous attarder sur ces questions, nous rappelons quelques spécificités qui résultent le plus souvent de l'interpénétration entre le français d'un côté et l'arabe littéral et le tunisien de l'autre :

- la difficulté à employer le relatif *dont* : une telle difficulté ne semble pas constituer une vraie spécificité du tunisien, puisque les parlers populaires français connaissent les mêmes usages ; les travaux de H. Frei (1929) sont à ce titre très instructifs ;

- l'emploi des interrogatives indirectes qui est le plus souvent confondu avec celui des interrogatives directes, comme c'est le cas dans : *je me demande est-ce que je peux l'appeler* au lieu de *je me demande si je peux l'appeler* ;

- l'emploi des infinitifs : l'infinitif n'existant ni en arabe ni en tunisien, on a souvent du mal à appliquer la règle de la coréférence comme dans *je voudrais que je te dise telle chose* au lieu de *je voudrais te dire telle chose* ;

- l'emploi du subjonctif : ce mode étant étranger à l'arabe et au tunisien, il connaît dans l'usage courant quelques difficultés à s'installer. On lui substitue souvent l'indicatif (cf. tous les travaux portant sur l'analyse des erreurs chez les élèves tunisiens).

---

<sup>5</sup> Je dois cette remarque pertinente à P. Blumenthal, que je remercie vivement.

## 2.2. Les spécificités lexicales

Pourquoi avoir choisi le lexique pour illustrer les spécificités du français en Tunisie ? Trois raisons président à ce choix :

- nous considérons que les mots représentent une bonne entrée en matière pour l'étude des langues comme l'illustrent les théories lexicalistes et le traitement automatique des langues ;

- les mots sont à la croisée de la syntaxe, de la phonologie, de la morphologie, de la sémantique et de la pragmatique. En partant des mots, on peut embrasser toutes ces dimensions, pas l'inverse. Les mots servent en quelque sorte de supports à tous ces aspects de la langue. Leur emploi ne peut se faire indépendamment de leur phonologie, morphologie, syntaxe et sémantique ;

- les mots se distinguent de leur fonction dénominative, au sens large : les mots sont intuitivement perçus d'abord comme des unités servant à dénommer des réalités concrètes ou abstraites, qu'il s'agisse de noms ou de verbes ou d'adjectifs ou même d'autres parties du discours ; la dénomination étant entendue dans le sens de l'attribution d'un mot à la suite d'une catégorisation du réel.

Pourquoi privilégier dans le lexique les trois domaines suivants : les mots autochtones ; les « géosynonymes » et les mots construits ? C'est parce que nous considérons que ce sont les trois domaines qui illustrent le mieux les spécificités les plus saillantes du français en Tunisie. Nous en fournissons d'abord les définitions avant d'en détailler l'analyse.

- **Les emprunts autochtones** : ce sont les emprunts faits par une langue non maternelle (ou étrangère) à une ou plusieurs langue(s) maternelle(s) (ou officielle(s)) qui coexistent sur le même territoire et qui sont partagées totalement ou partiellement par la même communauté linguistique. Il s'agit d'un emprunt puisque le mot migre de L1 à L2, qu'on qualifie d'autochtone parce que la langue prêteuse et la langue emprunteuse sont deux langues en usage dans la même communauté linguistique, et que celle qui emprunte le fait à une ou plusieurs langue(s) autochtone(s), maternelles ou autres. Dans le cas de la Tunisie, le français emprunte des mots dialectaux ou arabes pour enrichir son lexique. Ainsi la variété du français en Tunisie se trouve-t-elle marquée par ce transfert lexical particulier.

- **La géosynonymie** : c'est une « relation d'équivalence sémantique entre expressions appartenant à des variétés géographiques différentes du français » (Lamiroy *et alii* 2010 : 132).

- **Les mots construits** : en opposition avec les mots simples, ce sont tous les mots formés d'au moins deux morphèmes autonomes ou non autonomes, c'est-à-dire des dérivés affixaux et des dérivés syntagmatiques.

Ces trois concepts traduisent :

- une dynamique linguistique où les créations lexicales propres témoignent d'une dynamique propre ;

- une appropriation du français à travers le passage d'un nombre important d'unités lexicales de la langue maternelle au français, tel qu'il est pratiqué à l'écrit et à l'oral ; ce qui est une façon de rapprocher le français de ce qu'il y a de plus propre à soi, sa langue maternelle ;

- l'exploitation des règles de formation lexicale pour l'enrichissement du lexique en usage dans cette communauté par des unités qui n'existent pas dans le français standard, c'est-à-dire le français de France ;
- la présence de spécificités nécessitant des descriptions linguistiques (*cf.* par exemple le travail de H. Naffati et A. Queffélec, 2004).

### 2.2.1. Les emprunts autochtones

Nous empruntons tous les exemples à Naffati et Queffélec (2004), travail qui renferme des données très riches en enseignements. Si nous comparons deux emprunts usités en Tunisie, l'un autochtone, l'autre non autochtone, comme c'est le cas dans ces deux passages :

« Le Stade du Sahel jouait son premier match *at home*. » = « à domicile » (p. 136)

« Quant à Maître Boutheïna Bouraoui, elle n'a pas assisté *because* la conséquence du *Zrir* et régime oblige. » (p. 144)

→ *Zrir* = crème à base de fruits servie le plus souvent à la suite de l'accouchement,

nous constatons que les emprunts autochtones gardent leur prononciation d'origine. Comme il s'agit de mots faisant partie de la compétence linguistique des interlocuteurs, le besoin ne se fait pas sentir d'intégrer le mot phonétiquement à la langue française. Dans le cas de *zrir*, par exemple, le R est roulé même par ceux qui ne roulent pas le R d'habitude. C'est pourquoi on constate à l'écrit une certaine instabilité orthographique : le passage à l'écrit étant une fixation plus rigide qu'à l'oral, les variantes orthographiques traduisent les tentatives faites pour rendre compte soit des réalisations en tunisien du même mot : *zrir*, *zriir*, *zrûr*, etc., soit d'une tentative de francisation : *zérir* [zerir].

Plusieurs cas de figure se présentent :

- celui de la dénomination d'objets ou de réalités autochtones ne disposant pas de mots courants en français faisant partie de la compétence des locuteurs tunisiens francophones. Cela concerne des domaines comme :

- le monde culinaire :
  - des plats : *akod*, *madfouna*, *chorba fric*, *richta*, etc. ;
  - des pâtisseries : *makroud*, *ghraïba*, *baklawa*, *rfissa*, etc. ;
- la vie religieuse :
  - fêtes : *Aïd Kébir*, *Aïd Sghir*, *Mouled*, etc. ;
  - prières : *fejr*, *sobh*, *icha*, etc. ;
  - formules : *bismillah*, *hamdoullah*, *assalamou alaïkoum*, etc. ;
- les habits : *hijeb*, *hrem*, *fouta-blousa*, etc.

Il s'agit de séries ouvertes couvrant la totalité des domaines de la vie courante.

- celui de la dénomination d'objets ou de réalités autochtones disposant de mots courants en français standard : le recours à la forme lexicale autochtone garantit les connotations locales :

« Faire revenir dans l'huile, un peu de poudre de piments rouges (*felfel zina*), de l'ail, sel, un peu de citron (sans zeste). » (p. 216)

Mais il arrive que le mot français ne soit pas courant, donc non connu par les locuteurs qui lui préfèrent le mot autochtone. Dans l'exemple suivant, le mot *seringa* est remplacé par l'équivalent en tunisien, *fell* :

« Tard dans la soirée, un bouquet de *fell* ou de jasmin fiché par-dessus l'oreille, grisé de sensations, fatigue et bien-être confondus. » (p. 216) = « seringa »

- celui de l'emploi des mots dialectaux, eux-mêmes empruntés à l'origine au français. Dans l'exemple suivant :

Que Dieu te maudisse, moi qui te croyais bien éduqué, alors tu n'es qu'un *zoufri*. (p. 435)

On peut retracer le parcours du mot *zoufri* de la manière suivante :

Français standard	→	Dialectal tunisien	→	Français en Tunisie
le(s) ouvrier(s)	→	zoufri	→	le(s) zoufri(s)

Ce genre d'emploi peut être considéré comme une réappropriation du français au second degré : le même mot a été emprunté deux fois, la première au français, la seconde au tunisien, une pérégrination qui témoigne de la qualité des échanges entre les deux langues.

- celui du recours à une forme autochtone malgré l'existence d'une forme française, elle-même empruntée à l'arabe, mais dont la forme est en rupture avec la forme arabe d'origine :

« Il y avait un plaisir certain à faire de bonnes choses : pétrir la pâte d'un *tagin fousdouk*, remuer le *halkoum* avec un *medlek* [...] » (p. 247)

Le chemin parcouru par l'unité lexicale française *loukoum* est différent de celui de la variante autochtone employée dans cet exemple, *halkoum*. D'après le *Grand Robert*, le mot arabe *rahatulhulqum*, « le repos de la gorge », emprunté par le français à l'arabe, a donné *rahat-loukoum*, forme qui a connu une troncation par aphérèse donnant lieu à *loukoum*, la forme la plus courante en français de France.

Encore faut-il signaler qu'il ne s'agit pas de cas isolés. Un nombre important de mots d'origine arabe, fixés en français depuis longtemps, ne sont pas repris dans l'usage courant ; on leur préfère la forme arabe d'origine. En réalité, l'usage joue sur les deux possibilités comme l'illustrent les exemples de *hindi* (*hendi*), « figue de barbarie » : soit on emploie le mot arabe, soit on lui ajoute son équivalent français, tout en jouant à chaque fois sur l'ordre (français / arabe ; arabe / français) :

« Il est remarquable de contempler ces immenses *tabias*, plantées de cactus chargés d'abondantes récoltes de *hendi* rouges, de la région de Sbiba, pas loin des pomiers. » (p. 265)

« Vues sur les étals de Tunis, des figues de barbarie (*hindi*) proposées à 850 millimes la pièce. » (*ibid.*)

« Les merveilleux amoncellements de fruits et de fleurs de nos étés et de nos automnes : *hendi*-figues de barbarie, prunes, coings. » (*ibid.*)

Cela ne concerne pas uniquement les unités monolexicales ; plusieurs unités polylexicales sont transposées telles quelles :

*assalamou alaïkoun* (*assalamou aleykoun*, *assalâmour alikoun*), litt. « la paix sur vous ».

*fouta wa blousa* (*fouta-blousa*, *fouta-blouza*, *fouta blouza*, *fouta et blouza*), « habit traditionnel pour femmes fait des deux pièces dénommées ».

ou partiellement traduites, ce qui donne des formes hybrides comme :

*bus zina et / ou aziza* : « long autobus composé de deux voitures reliées en accordéon ».

*doigt de Fatma* : « variété de gâteau ».

*oreille de khadi* : « pâtisserie traditionnelle ».

Ce va-et-vient entre l'arabe et le français trouve également son expression dans un mode intermédiaire, situé entre l'emprunt et le calque. Il ne s'agit pas d'emprunt parce que les unités employées sont des unités françaises ; il ne s'agit pas de calque non plus, parce que le propre du calque est de donner une nouvelle unité à la langue d'arrivée, en l'occurrence le français, faite sur le modèle étranger. Dans les cas suivants, il s'agit tout simplement d'une traduction littérale de syntagmes arabes consacrés par l'usage, renvoyant à des référents précis relevant de la réalité autochtone :

*école de base, enseignement de base* المدرسة الأساسية، التعليم الأساسي

*le combattant suprême* المجاهد الأكبر

*remplir le couffin* يملئ/يعبئ القفة

*école coranique* المدرسة القرآنية

*garde nationale* الحرس الوطني

*grande mosquée* الجامع الكبير

*fête du sacrifice* عيد الكبير، عيد الأضحى

Plusieurs remarques peuvent être faites sur ce genre d'emprunts :

- les emprunts autochtones gardent leur signification d'origine (en arabe littéral ou dialectal) ;
- les variations orthographiques s'expliquent par l'absence de norme dans ce domaine et traduisent le plus souvent une volonté soit d'adaptation au français soit de transposition fidèle de la forme arabe d'origine ;
- vu leur opacité sémantique pour les francophones non tunisiens, ces emprunts sont le plus souvent définis ou explicités dans les énoncés où ils figurent, ce qui dénote une volonté de partager ce lexique avec les francophones non tunisiens :

« Un chat grêle, à chaque pas détente du corps, défait le cercle d'hommes et de femmes en train de bavarder et de couper entre pouce et index des fils de pâte molle, petits morceaux, *hlâlim* à sécher au soleil. » (p. 259)

### 2.2.2. Les géosynonymes

Les géosynonymes tels qu'ils sont définis par Lamiroy *et alii* (2010) peuvent être considérés comme l'aboutissement naturel des emprunts autochtones qui ont des équivalents en français en dehors de la Tunisie. Deux cas de figure sont à retenir :

- celui de formes autochtones employées pour leurs connotations locales : *figue de barbarie / hindi, seringa / fell, loukoum / halkoum, etc.* ;
- celui des calques ayant des équivalents français : *garde nationale / gendarmerie, délégué / sous-préfet, gouverneur / préfet.*

Partant de ces derniers exemples, on peut dire que d'une manière générale, on obtient des géosynonymes dès le moment où une unité lexicale locale acquiert une signification spécifique, et ce, parallèlement à une signification équivalente dans les autres variétés du français :

- . kiosque / station service
- . baptiser / circoncire
- . frère / islamiste

Cette spécialisation sémantique crée des faux amis :

« Un kiosque, par exemple, ne recouvre pas la même réalité et le touriste français le cherche désespérément avant de comprendre qu'il s'agit d'une station-service. » (p. 293)

Quand le mot français est d'origine arabe, comme *gazelle* « jolie jeune fille, jeune femme attirante », il s'agit en réalité d'un emprunt sémantique :

« Bien sûr, elles pourraient devenir dangereuses car elles rendraient jalouses les gazelles de ces messieurs, mais je crois que ces dernières sont assez tolérantes. » (p. 232)

Cet emploi a même donné une forme masculine, *gazon*, qui n'a rien à voir avec l'arabe et qui consacre une vraie rupture avec le mot d'origine.

### 2.2.3. Les mots construits autochtones

Avec ce dernier exemple, nous touchons à un autre mode d'appropriation du français, la construction lexicale à partir de matériaux déjà disponibles qui peuvent être :

- des noms propres :  
*Bourguiba* < *bourguibien, bourguibiste, bourguibisme*,  
*Ben Ali* < *benaliste, benalisme, etc.*
- des emprunts autochtones :  
*babouche* → *babouchier*, « fabricant et ou vendeur de babouches »,  
*bakchich* → *bakchicher*,



*gourbi* → (dé)gourbification.

- des mots disponibles en français standard :

*youyou* → *youyouter*, « pousser des youyous »,

*circoncire* → *circonciseur*.

- des syntagmes bien formés :

*séance unique* : « horaire administratif pendant les vacances d'été et pendant le mois de Ramadan, horaire qui s'oppose à la double séance pour le reste de l'année »,

*centre de protection des personnes âgées* : « un centre où l'on reçoit les personnes âgées ; l'équivalent des maisons de retraite »,

*chantier de chômeurs* : « programme de lutte contre le chômage où l'on met en place des chantiers provisoires conçus pour donner du travail aux chômeurs, surtout dans les régions défavorisées »,

*chez nous là-bas* (v. ci-dessous),

*double séance* (v. *séance unique*),

*ère nouvelle* : « celle de la présidence de Ben Ali »,

*zone d'ombre* (v. ci-dessous).

Comme on le constate, les mots construits autochtones répondent à la double caractéristique d'être formés selon les règles de la formation lexicale des dérivés affixaux (unités monolexicales) ou syntagmatiques (unités polylexicales) et en même temps une relative opacité sémantique pour tous ceux qui ne pratiquent pas cette variété. Cette opacité crée une certaine rupture avec la compositionnalité du mot construit, et ce, indépendamment du caractère mono- ou polylexical de l'unité lexicale. Interviennent dans la structuration du sens des mots construits autochtones les éléments suivants :

- une dimension compositionnelle rattachée à l'application des règles de formation des unités : *gouverneur* est celui qui gouverne ; *une zone d'ombre* est une zone couverte d'ombre ou un aspect non encore expliqué ;

- une dimension dénominative qui associe le mot construit à un concept ou un objet du monde sur la base d'un contrat sémiotique qui fixe définitivement le mot dans le lexique : *gouverneur* renvoie à un poste politique de la gestion territoriale d'une région, le premier responsable de l'état au niveau de la région (équivalent : *préfet*) ; *zone d'ombre* signifie 'région défavorisée' ;

- l'intervention d'éléments tropiques comme c'est le cas dans le dernier exemple où *ombre* est associé à l'idée de misère ; *chez nous là-bas* désigne les émigrés dans les pays occidentaux.

Ainsi obtiendrait-on, par le biais de mots construits autochtones polylexicaux, des séquences nécessairement opaques pouvant avoir des géosynonymes mono- ou polylexicaux.

### 3. Conclusion

Nous retenons des éléments avancés un ensemble d'enseignements permettant une meilleure description des spécificités du français en Tunisie :

a. la variation linguistique décrite couvre plusieurs faits linguistiques, dont notamment les problèmes d'interférence entre les systèmes linguistiques qui coexistent sur le territoire tunisien ;

b. la phraséologie, figement et collocations, représente un bon observatoire des spécificités du français en Tunisie : c'est parce qu'elle implique les unités monolexicales et leur profil combinatoire qu'elle permet de pointer les associations syntagmatiques les plus récurrentes et les plus spécifiques aux discours produits dans cette aire géographique ;

c. toutes les variétés diatopiques s'inscrivent dans une logique d'appropriation linguistique. Les emprunts au français, complètement fixés dans le lexique des langues maternelles sont tellement intégrés que les Tunisiens non francophones y voient des mots tunisiens : exemples : *ça va* [sava] et *d'accord* [dakurdu] sont des mots arabes. Il en est de même des mots construits autochtones. La différence entre les deux cas est la langue où se fixent les spécificités lexicales.

d. Le recours à de gros corpus permettrait, entre autres, d'élaborer :

- des descriptions lexicales précises des formes et emplois autochtones,
- l'établissement des collocations spécifiques,
- une meilleure connaissance de l'extension des procédés et processus de formation lexicale et d'emplois autochtones,
- l'élaboration d'un dictionnaire de géosynonymes.

## Bibliographie

- ARGOD-DUTARD, F. (2007). *Le français : des mots de chacun, une langue pour tous*. Rennes, Presses Universitaire de Rennes (Les Lyriades).
- CHAUDENSON, R. & CALVET, L.-J. (2001). *Les langues dans l'espace francophone : de la coexistence au partenariat*. Institut de la francophonie, Paris, L'Harmattan.
- DOTOLI, G. (2005). *Où va la francophonie au début du 3<sup>e</sup> millénaire ?*. Paris, Presses Universitaires de Paris-Sorbonne & Schena.
- ELIMAM, A. (2003). *Le Maghribi, alias « ed-darija » (la langue consensuelle du Maghreb)*. Oran, Dar El Gharb.
- FREI, H. (1929). *La grammaire des fautes*. Paris & Genève, Slatkine.
- LAMIROY, B. et alii (2010). *Les expressions verbales figées de la francophonie : Belgique, France, Québec et Suisse*. Paris, Ophrys.
- MEJRI, S. (2009). *La situation linguistique en Tunisie (Synergies-Tunisie n°1)*. Paris, Réseau GERFLINT.
- NAFFATI, H. & QUEFFÉLEC, A. (2004). *Le français en Tunisie (Le français en Afrique n°18)*. Nice, UMR 6039.
- RAKOTOMALALA, D. (2005). *Le partenariat des langues dans l'espace francophone*. Institut de la francophonie, Paris, L'Harmattan.